

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DLH 190 Location de l'immeuble 62-68, rue des Amandiers (20e) à Société Immobilière 3F – Avenant au bail à construction.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le bail à construction des 30 novembre et 3 décembre 1981 conclu au profit de la SAHLM Lutèce, devenue I3F ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions de location à la Société Immobilière 3F de l'immeuble 62-68, rue des Amandiers (20e) ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 25 juillet 2019. ;

Vu la saisine de l'avis de Mme la Maire du 20e arrondissement en date du 22 octobre 2019;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 9 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la société Immobilière 3F (ou un autre bailleur social du groupe 3F), dont le siège social est situé 159, rue nationale (13e) un avenant au bail à construction conclu les 30 novembre et 3 décembre 1981 portant location de l'immeuble 62-68, rue des Amandiers (20e), visant à prolonger la durée du bail jusqu'au 31 décembre 2054.

Article 2 : Les autres clauses et conditions du bail restent inchangées.

Article 3 : Tous les frais entraînés tant par la rédaction que par la publicité de cet avenant, qui sera passé par devant notaire, seront à la charge du preneur à bail.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO